



# DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL $\leq$ 36 KVA

AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GÉRÉ PAR EDF CORSE  
POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION  
DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 36 KVA



NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE : .....

COMMUNE du chantier : .....

Date : .....

Signature :

**Cadre Réserve à EDF**

OSR : .....

# Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Tout dossier incomplet sera renvoyé

## Demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... E-mail : .....

Adresse du chantier : .....  
.....

Adresse de correspondance : .....  
.....

Téléphones : Domicile : ..... Mobile : .....

## Interlocuteur technique (électricien, architecte...)

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Adresse:.....  
.....

## Le logement

Le projet nécessite-t-il un permis de construire ?

Oui      *joindre une copie de l'arrêté accordant le permis de construire*

Non      *Joindre un titre de propriété*

Nature du raccordement :  Pavillon neuf en lotissement

Pavillon neuf isolé

Construction existante

Puissance souhaitée :  12 kVA monophasé 2 fils

36 kVA triphasé 4 fils

Distance entre l'emplacement du coffret en limite de parcelle et du compteur / disjoncteur dans le local à alimenter ? Distance : ..... Mètres

**Nom ou référence du contrat du voisin le plus proche du chantier** **OBLIGATOIRE**

.....

# Documents à fournir **OBLIGATOIREMENT** à la réalisation de votre branchement

Tout dossier incomplet sera renvoyé

## Documents constitutifs d'une demande de raccordement

- Le présent document  
(Complété et signé)
- L'autorisation d'urbanisme  
(Permis accordé ou titre de propriété pour un bâti existant au nom du demandeur)
- Un plan de situation  
(Échelle 1 / 25 000<sup>ème</sup> avec localisation)
- Un plan de cadastre  
(Échelle 1 / 2 000<sup>ème</sup> avec l'identification des parcelles concernées)
- Un plan de masse  
(Échelle 1 / 200<sup>ème</sup> ou 1 / 500<sup>ème</sup> avec l'emplacement souhaité du coffret)
- Des photos  
(Vue d'ensemble du projet : coté voie publique et réseau EDF le plus proche)
- Un RIB

## Pour les clients professionnels:

- Une photocopie du Kbis



### Quel document ?

Autorisation.....

Plan de masse.....

Plan cadastrale.....

CONSUEL.....

RIB.....

### À qui demander ?

●Mairie

●Architecte

●Cadastre

●CONSUEL de Lyon

●Banque

Adresse internet : <https://sei-raccordement.edf.com>

EDF CORSE – Accueil Raccordement  
Rue Marcel Paul 20407 BASTIA Cedex

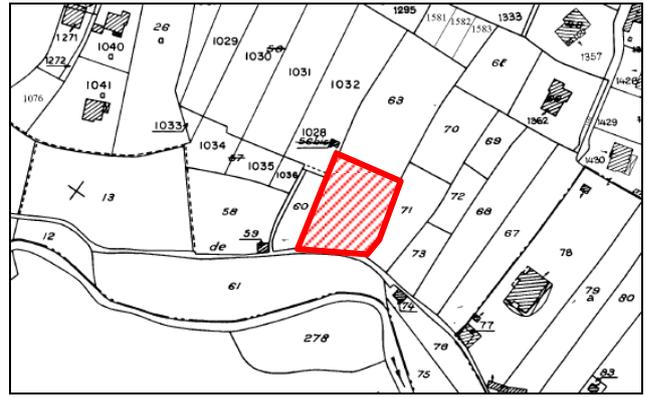
Accueil téléphonique au : **0969 32 25 20**



## Plans de localisation de la parcelle

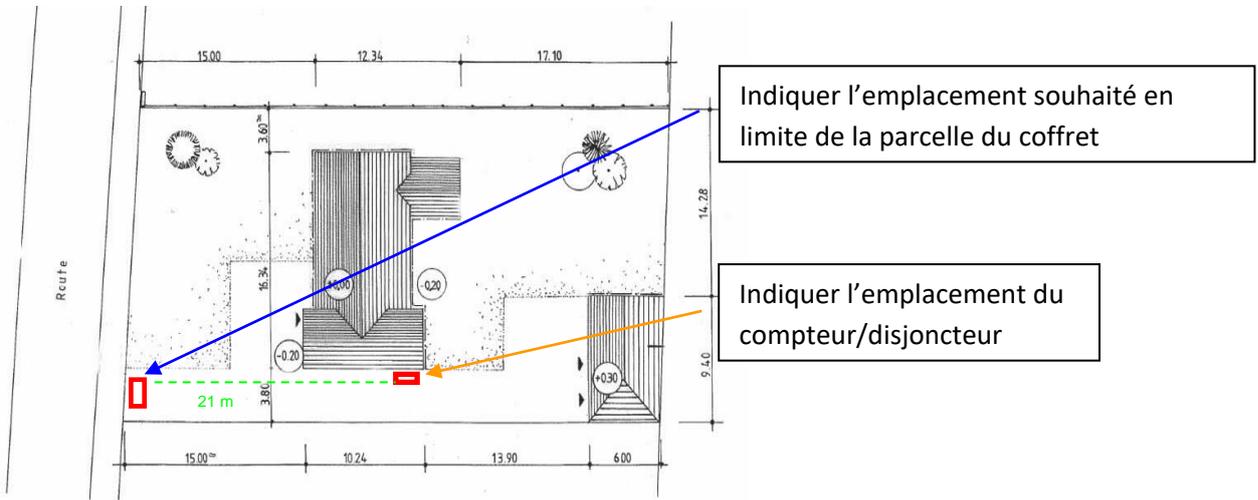


Plan de situation



Plan de cadastre

## Plans de masse



*Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé lors de la visite sur place.*

## Photos



Exemple 1

Poteau existant

Coffret existant

Emplacement souhaité du coffret



Exemple 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 02A

Commune de

date de dépôt : 29 janvier 2015

demandeur : Monsieur

pour : Construction d'une maison individuelle

adresse terrain : lieu-dit

**ARRÊTÉ**  
accordant un permis de construire  
au nom de la commune de

Le maire de

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 29 janvier 2015 par Monsieur

Vu l'objet de la demande :

- pour Construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé lieu-dit Fontana Di Sotta, (20146) ;
- pour une surface de plancher créée de 95 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 23 février 2015;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 12/03/2008

Vu la révision simplifiée approuvée le 15/01/2010 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 04 Mars 2015

Le maire,

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*